



Paris le 16 Mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

En mémoire des victimes du génocide contre l'humanité et contre l'indifférence des Etats.

Nous, la communauté tamoule de France, saisissons cette occasion pour vous écrire à l'occasion du dixième anniversaire du massacre génocidaire d'hommes, de femmes et d'enfants tamouls innocents à dans les région Tamouls par l'armée sri-lankaise, composée en majorité de Cinghalais. Le racisme abject montré dans les photos du trophée prises par les soldats cinghalais ne peut être toléré par aucune société civilisée.

En 1917, le Génocide Arménien, plus de 1million 500 mille personnes tuées, devant l'indifférence des états.

Pendant la deuxième guerre mondiale le massacre de peuples juifs est lieu à l'indifférence des états.

La création de Nations Unis et ils sont tous déclaré « Jamais plus ça ».

En 1994, le peuple Tutsi de Rwanda été massacré, avec la présence de la Casque Bleu, plus de 1 millions tutsi massacre a la indifférence des états, qui ont reconnu le Génocide Tutsi et sont déclaré »Jamais plus ça »

En 1995, le massacre de Srebrenica en Bosnie- Herzégovine, 8000, tueries, perpétrées par des unités de l'Armée de la République serbe de Bosnie, devant la présence de Casque Bleu, à l'indifférence des états, qui ont reconnu le Génocide Srebrenica, et sont encore déclaré »Jamais plus ça »

En 2008 le gouvernement de Sri Lanka, avait demandé toutes les organisations de Nations Unis et des ONG internationaux de quitter la région de Vanni, et les militaires Sri Lankaise, on commit des crimes de guerres, crimes contre humanité ont utilisant tous les armes possibles, même des armes chimique, interdit, une guerre sans témoin, lequel avait laissé plus de 70,000 morts (chiffre officiel de Nations Unis) durant le dernier mois de guerre entre Janvier et Mai 2009, devant la indifférence des états, et refuse de admettre le intention génocidaire de l'état Sri Lankaise pour des rasons géo politique.

Cette année marque le dixième (10) anniversaire de la guerre génocidaire contre le peuple tamoul déclenchée par le gouvernement du Sri Lanka (Gouv. SL), qui s'est terminée par le massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents à qui il a été demandé de se réfugier dans une zone

désignée "zone de non feu" "et bombardé par l'air. Aujourd'hui, la région tamoule est occupée avec un soldat pour trois civils tamouls.

Au cours des dernières années, l'UNHRC a mené des enquêtes. Ces enquêtes ont abouti aux résolutions 30/1 et 34/1 qui ont été ironiquement coparrainées par le gouvernement du Sri Lanka. Malgré l'absence de progrès, le Gouvernement sri-lankais s'est vu accorder un délai supplémentaire de deux ans, jusqu'en mars 2019, pour mettre en œuvre la résolution. Malheureusement, aucun progrès tangible n'a été constaté sur le terrain. En fait, le sort des Tamouls s'aggrave d'année en année en raison de la forte militarisation et de l'accaparement des terres par les colons cinghalais envahissants, soutenus par l'armée et des moines bouddhistes. Sri Lanka poursuit la stratégie d'un génocide bien planifié contre le peuple tamoul avec le soutien tacite des gouvernements étrangers qui continuent à protéger le Sri Lanka de tout contrôle pour défendre ses propres intérêts. Le gouvernement sri-lankais a maîtrisé l'art de la tromperie en exagérant ses réalisations qualifiées de «progrès par le Sri Lanka» par ses alliés, pour gagner du temps pour lui permettre de poursuivre son génocide.

Depuis 2009, le CDH a voté sur des résolutions, ironiquement coparrainées par le Sri Lanka, qui prétendait rendre justice aux victimes tamoules. Après avoir promis d'agir à Genève, les dirigeants cinghalais continuent publiquement de déclarer qu'aucun soldat cinghalais ne sera jamais traduit en justice, en violation flagrante de leur propre engagement pris à Genève quelques semaines auparavant. Au cours des sept dernières décennies, aucun Cinghalais n'a jamais été condamné pour le meurtre et le chaos causés par les nombreux pogroms. Personne n'a jamais mis en doute le double langage du gouvernement du Sri Lanka, entraînant la perte de confiance des Tamouls en la CDH créée pour protéger les populations vulnérables comme elles. Ils ont besoin de justice pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

Depuis plus de deux ans, de nombreux parents et proches des disparus sont engagés dans une manifestation non violente, cherchant à obtenir des informations sur leurs proches arrêtés par l'armée du GoSL en mai 2009. Le rapport de juin 2017 du rapporteur spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats lors de sa mission au Sri Lanka en avril 2016 (A / HRC / 35/31 / Add.1) indiquait clairement de graves lacunes, à savoir l'absence de protection des témoins et la non-indépendance du pouvoir judiciaire, dans le système judiciaire sri-lankais. Cette absence de mécanismes judiciaires de base au Sri Lanka pour traiter les crimes de guerre internationaux, les crimes contre l'humanité et le génocide, démontre le besoin d'un mécanisme judiciaire international, qui est la demande de longue date des Tamouls.

Depuis mai 2009, plus de 146 000 personnes sont toujours portées disparues et plus de 90 000 veuves demandent à connaître le sort de leur mari qui a été enlevé par des paramilitaires ou emmené par l'armée du Gouvernement de Sri Lanka.. Une forte militarisation (une armée pour trois civils) dans la patrie tamoule existe. Les terres ancestrales fertiles des Tamouls, sont en train d'être confisquées pour être confiées à des colonies cinghalaises. Des temples bouddhistes sont construits à proximité d'églises anciennes d'importance historique et de temples hindous afin de «noyer» culturellement les Tamouls dans leur propre pays. Tout cela se produit à un rythme accéléré alors que le CDH accorde une prorogation de délai au nom de la «réconciliation et de la justice

La Maison du Tamil Eelam

Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul-28 Place de la Chapelle- 75018 Paris

- Siret N° 527 913 933 00018

Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com

transitionnelle», qui est habilement utilisée par le gouvernement du Sri Lanka pour poursuivre le génocide en cours.

Les Tamouls ont besoin d'une action concertée et concrète sur le terrain pour mettre un terme au génocide en cours, maintenant. Les victimes tamoules peuvent-elles espérer que les auteurs de ces actes soient traduits en justice et que le génocide en cours cesse?

Quand peuvent-ils retourner sur leurs terres ancestrales et vivre en paix sans craindre d'être persécutés par l'armée d'occupation cinghalaise?

La situation des Tamouls du Sri Lanka, est un véritable exemple de génocide selon la définition de LEMPKIN du génocide, depuis 1948 jusqu'à aujourd'hui.

En 2012 après une enquête interne des Nations Unies, le rapport de Charles Petrie a été publié, et le Secrétaire général des Nations Unies a reconnu l'échec des Nations Unies pour protéger la communauté tamoule au Sri Lanka.

Le rapport conclut que le système des Nations Unies n'a pas réussi à faire face à ses responsabilités, et met l'accent, sur le rôle joué par le secrétariat, les organismes et les programmes de l'équipe des Nations Unies et les membres du Conseil de sécurité ainsi que du Conseil des droits de l'homme.

« Notre devoir envers l'humanité est de surmonter nos échecs, d'apprendre de nos erreurs, de renforcer nos réponses et d'agir utilement et efficacement pour l'avenir », secrétaire générale de l'ONU Ban Ki Moon.

Dans les récents attentats terroristes commis par des extrémistes musulmans, des églises catholiques comme celles de Batticaloa, Colombo et Negombo, ainsi que des hôtels ont été visés. Les églises touchées sont des lieux de culte fréquentés majoritairement par la population Tamoul, les victimes de ces attentats ont donc été majoritairement Tamoul.

De plus, l'arrestation de 2 responsables de l'union d'étudiant Tamoul de l'université de Jaffna sans aucun motif valable, survenue le 5 Mai 2019, préoccupe la communauté tamoule, car le gouvernement de Sri Lanka utilise tous les moyens pour opprimer le peuple Tamoul.

L'oppression du peuple Tamoul perdure depuis 1948 jusqu'à maintenant, et la politique discriminatoire Sri Lankaise reste inchangée.

Dans cette situation, les états membres de Nations Unies, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, ont la responsabilité morale de mettre fin au génocide et de protéger les Tamouls de l'anéantissement sur cette île.

Contact : Thiruchchoti. T

Relation Publique et Affaires étrangères

Tel: 06 52 72 58 67

Email: mte.France@gmail.com

La Maison du Tamil Eelam

Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul-28 Place de la Chapelle- 75018 Paris

- Siret N° 527 913 933 00018

Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com